



## Demande de dérogation mineure

### Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 2 mars 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la construction d'un bâtiment complémentaire résidentiel (garage privé isolé) sur le lot 3 713 361 sans bâtiment principal (résidence), et ce, tel que prescrit selon l'article 63 au sens du *règlement de zonage n° 2022-720*. La résidence associée au bâtiment complémentaire est située sur le lot 3 713 366 de l'autre côté de la rue.

**Identification du site concerné :** Lot 3 713 361, zone 183-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 10<sup>e</sup> jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité le 10 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA